

# Partenariat clubs FFME

## Frouzins Montagne Jacuzzi Muret Montagne

### Objet du partenariat

Le partenariat entre les trois clubs vise à faciliter les échanges entre adhérents des différents clubs et faciliter la pratique de la « multi-activité » en ouvrant les activités aux autres clubs.

Lors d'une activité organisée par un club, le règlement intérieur du club organisateur s'applique. Les documents de chacun des clubs sont disponibles sur les sites Internet :

[Jacuzzi](#) (menu le club, inscription)

[Frouzins Montagne](#) (menu Adhésion)

[Muret Montagne](#) (menu Association)

### Prêt de matériel

Si un adhérent d'un club se voit prêter du matériel d'un autre club, cela se fait sous les conditions du club prêteur.

Lorsque la sortie n'est pas organisée par le club prêteur, l'encadrant de la sortie est garant de la bonne utilisation du matériel.

### Participation aux sorties

Les sorties sont incluses dans le partenariat clubs dans la limite d'une fréquence occasionnelle.

Les encadrants sont libres de refuser une inscription selon le nombre de places disponibles ainsi que le niveau de pratique de l'adhérent.

Les participants devront justifier de leur licence à jour (papier ou pdf) et donner les coordonnées de leurs personnes à contacter en cas d'urgence. Ces informations doivent être accessibles dans le sac à dos lors de la sortie.

Sont prioritaires les adhérents du club organisateur des sorties.

Les inscriptions se font selon le calendrier mis en place dans chacun des clubs précisant le contact pour chacune des sorties. Les calendriers sont disponibles sur les sites Internet des clubs :

Jacuzzi : <http://www.canyonjacuzzi.fr/> (menu Sorties et week-ends, Agenda)

Frouzins Montagne : <http://www.frouzinsmontagne.net/> (menu Le programme)

Muret Montagne : <https://www.muretmontagne.fr/> (menu Calendrier)

## Pratique escalade en SAE salle de Muret

Les créneaux d'escalade libres de Muret Montagne à la [salle Mirage IIC de l'espace Jacqueline Auriol](#), sont ouverts aux clubs partenaires :

lundi soir de 19h30 à 22h ;

jeudi soir de 20h à 22h ;

vendredi soir de 20h à 22h (créneau famille nécessitant le passeport blanc escalade)

La consultation du calendrier de Muret Montagne permet de vérifier l'ouverture de la salle. Les participants devront justifier de leur licence à jour auprès du responsable de la salle.

En cas de pratique régulière (plus de 5 séances dans l'année), une participation annuelle de 30€ est demandée pour contribuer au renouvellement du mur et EPI.

Compte-tenu de l'absence d'inscription préalable sur ces séances, une sur-fréquentation de la SAE, bien que peu probable, reste possible. Dans ce cas, en parler avec le responsable de séance et un responsable de son club pour que des solutions soient mises en place.

## Ateliers pratiques canyon en SAE

Deux SAE sont utilisées par les clubs partenaires pour organiser des ateliers pratique canyon :

[Cosec Mirail](#) à Toulouse, par Jacuzzi le vendredi de 19h à 22h ;

[Salle Mirage IIC de l'espace Jacqueline Auriol](#) à Muret, par Muret Montagne et Frouzins Montagne en partage avec les grimpeurs les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi du mois de 19h30 à 22h.

Mêmes conditions que pour la participation aux sorties en s'appuyant sur les calendriers des clubs.

Les participants devront justifier de leur licence à jour auprès du responsable de séance. Pas de limite dans la fréquentation sachant que les ateliers se font sur inscription et sont limités en nombre.

## Révision du partenariat

Un point annuel entre les clubs pendant la période septembre/octobre avec les éléments suivants :

bilan quantitatif : nombre d'adhérents ayant participé à des sorties des clubs partenaires ;

bilan qualitatif : retours des encadrants et adhérents par rapport aux sorties et accès en salle.

Fait à Cugnaux, le 6 octobre 2021.

Lydia Brispot  
Présidente  
Jacuzzi

Martine Pomies  
Présidente  
Frouzins Montagne

David Roger  
Président  
Muret Montagne

Hubert de Rivals  
Comité Territorial  
FFME